



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/7/2/Corr.1
6 mars 2008

FRANÇAIS SEULEMENT

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Septième session
Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,
CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

Rectificatif

Page 100, Émirats arabes unis, premier tableau

Remplacer le premier tableau par le tableau ci-dessous

Nombre de cas en suspens à l'ouverture de la période examinée	Cas transmis au Gouvernement durant la période examinée		Cas éclaircis durant la période examinée par:		Nombre de cas en suspens à la fin de l'année examinée
	Cas envoyés suivant la procédure d'action urgente	Cas envoyés suivant la procédure ordinaire	Le Gouvernement	Une source non gouvernementale	
0	0	1	0	0	1